

Société honorifique de common law

Société
HONORIFIQUE



HONOUR
Society

**TERMES DE RÉFÉRENCES
POUR
LE COMITÉ DE SÉLECTION**

Comité de sélection de la Société honorifique de common law

INTRODUCTION ET CRITÈRES

La nomination à la Société honorifique de common law (SHCL), créée en 2003, constitue la distinction la plus insigne qu'on puisse conférer à un diplômé ou une diplômée de la Section de common law. La Société honorifique honore ainsi trois ou quatre diplômés ou diplômées par année. Les juristes diplômés de common law de l'Université d'Ottawa admissibles à cet honneur auront fait de leur formation juridique le tremplin de leurs réalisations et de leurs succès professionnels remarquables. et/ou contribué de façon importante au développement de la Faculté de droit ou de la communauté en général. Chaque année, un diplômé ou une diplômée qui s'est fait valoir de façon particulière durant les dix premières années de sa carrière après l'obtention de son diplôme en droit est également admissible à cette nomination.

OBJET DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection se charge d'évaluer les dossiers des candidats proposés et de sélectionner trois ou quatre diplômés, diplômées, qui seront admis à la Société honorifique de common law chaque année.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection comprend :

1. le doyen de la Faculté de droit de la Section de common law ou sa/son délégué(e); et
2. un minimum de quatre (4) membres supplémentaires nommés par le doyen, dont deux (2) doivent être membres de la Société honorifique de common law
3. Le comité sera composé au maximum de dix (10) membres, incluant le doyen.
4. Les membres du comité de sélection sont nommés pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable au maximum une fois.

Les membres du comité de sélection doivent être des diplômés ou diplômées de la Section de common law de l'Université d'Ottawa. La composition du comité doit refléter la diversité des diplômés en termes d'emplacement géographique, de langue, de genre et de carrière (cabinet privé, secteur public, contentieux, droit des sociétés, conseiller juridique, non-juriste (par exemple, entreprise), etc.).

Les noms des membres du comité de sélection, accompagnés d'une courte biographie ou d'un lien vers une bio, seront affichés sur le site Web de la common law.



PROCÉDURES DE CANDIDATURE

Toutes les mises en candidature doivent être soumises en ligne avant la date limite. N'importe quelle personne diplômée de la Section de common law peut présenter la candidature d'une personne à la SHCL. Les candidats ne peuvent se présenter de leur propre chef. Chaque lettre de candidature doit exposer en détail le motif de la candidature, à savoir, Les raisons pour lesquelles la candidate ou le candidat mérite d'être intronisé à la Société honorifique de common law. La lettre de mise en candidature doit expliquer en quoi le candidat a connu une réussite importante dans sa carrière et la manière dont il ou elle a contribué de façon significative à la communauté ou à l'avancement de la Faculté de droit. Ces deux éléments sont obligatoires.

Chaque dossier de candidature doit comprendre : (1) une lettre de candidature; (2) le CV du candidat; (3) un maximum de trois lettres d'appui; et (4) des documents justificatifs supplémentaires, au besoin (reportages dans les médias, etc.). Le dossier de candidature ne doit pas dépasser 20 pages.

Toutes les nominations sont valables pour 2 ans. Une candidature peut être présentée à nouveau après deux années civiles.

PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

Les membres du comité de sélection :

1. évaluent chaque candidature de manière égale, sans parti pris, en gardant à l'esprit l'engagement fondamental de la Section de common law envers le bilinguisme (anglais-français), l'égalité des sexes et la diversité;
2. se réunissent chaque printemps (en personne ou par téléconférence) pour examiner les candidatures et choisir les récipiendaires; et
3. ne doivent ni proposer ni écrire de lettres d'appui pour un candidat tout en siégeant au comité de sélection

CORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES À LA FACULTÉ

Faculté/département : Adam Dodek, doyen
57, rue Louis Pasteur
Ottawa, ON K1N 6N5
Tél : 613-562-5927
ADodek@uOttawa.ca

Secteur administratif : Holly Lielkalns
Agente de développement
Tél : 613-562-5800, poste. 3269
Holly.Lielkalns@uOttawa.ca



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law

Section de common law
Common Law Section



CORDONNÉES DES MEMBRES :

M. Lincoln Caylor (LLB 1993)

[Bennett Jones](#)

Nommé le 1^{er} octobre 2018; son mandat expire le 30 septembre 2021.

***L'honorable Louise Charron, CC (LLB 1975)**

[Juge à la retraite de la Cour suprême du Canada](#)

Nommée le 1^{er} août 2019; son mandat expire le 31 juillet 2021

***Mme May Cheng (LLB 1991)**

[Osler LLP](#)

Nommée le 1^{er} octobre 2018; son mandat expire le 30 septembre 2021.

***Mme Mary Gusella (LLB 1977)**

[Commissaire en chef de la Commission canadienne des droits de la personne à la retraite](#)

Nommée le 16 septembre 2019; son mandat expire le 30 septembre 2021.

M. Matthew J. Halpin (LLB 1984)

[Norton Rose Fulbright](#)

Reconduit le 1^{er} octobre 2018; son mandat expire le 30 septembre 2021.

M. Bernard Poznanski (LLB 1980)

[Koffman Kalef LLP](#)

Reconduit le 1^{er} octobre 2018; son mandat expire le 30 septembre 2021.

***M. Hugh Verrier (LLB 1981)**

[White & Case](#)

Nommé le 1^{er} octobre 2018; son mandat expire le 30 septembre 2021.

Mme Sonia Yung (LLB 1992)

[Bloom Burton Securities Inc.](#)

Nommée le 16 septembre 2019; son mandat expire le 30 septembre 2021.

Doyen Adam Dodek

[Faculté de droit \(Section de common law\)](#)

Université d'Ottawa



* *Membres de la Société honorifique de common law*

Dernière mise à jour
le 20 septembre 2019